

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 26 novembre 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, PAVAGEAU Michel, GASQUET André, SUIRE Claudine, SIMONET Dominique, TELINGE Sophie, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, RIAL Miguel, BONNIN Isabelle, DUPIN Karine, SALLES Frédérique, BEAUSOLEIL Martine, ROBERT Philippe, CONTIVAL Nadine.

Absents excusés : Mmes et M. ANDRE Fabien (pouvoir M. BOTTON), BLAIN David (pouvoir M. RIAL), VILLEMOT Frédérique (pouvoir M. DUGAS-RAVENEAU), GABORIAUD Morgan (pouvoir M. PERE), DELAVOIS Marilyn (pouvoir Mme CONTIVAL), HELIS Philippe (pouvoir Mme BEAUSOLEIL) et MAPPA Sabrina.

Présents : 20
Votants : 26

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à Mme Claudine SUIRE, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	N°	Objet
08/10/2019	16/19	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes (subv. 9.805,50 €, coût total opération 39.222 €)
14/10/2019	17/19	Location à titre précaire du local sis 29 Rue Emile Combes pour loger l'association Saint Jacques le temps des travaux de réhabilitation Maison Charrier. (loyer mensuel 100 €).
15/10/2019	18/19	Mise à disposition à titre gratuit du local sis 29 Rue Emile Combes pour l'association Saint Jacques, le temps des travaux de réhabilitation Maison Charrier.
24/10/2019	19/19	Vente d'un camion MERCEDES 408D à la SARL Paris Pons Poids Lourd pour un montant de 500 €.

Examen de l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

1) Pour la RODP 2018 et la ROPDP 2018

- **FIXE** pour GRDF, conformément à leur courrier, le montant de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2018 à 1 093 € et le montant de la ROPDP (Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public) 2018 à 0 €, soit un total RODP + ROPDP égal à **1 093 € (Unanimité)**

- **FIXE** pour GRDF, conformément à leur courrier, le montant de la RODP 2019 à 1 094,77 € et le montant de la ROPDP 2019 à 34,50 €. Soit un total RODP + ROPDP égal à **1 129 € (Unanimité)**

A compter du 1^{er} janvier 2020, pour la redevance pour occupation du domaine public (RODP)

- **INSTAURE** la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par le réseau de distribution de gaz, **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente et **PRECISE** que ce montant pourra être revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier (**Unanimité**).

A compter du 1^{er} janvier 2020, pour la redevance pour occupation du domaine public (RODP)

- **INSTAURE** la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par le réseau de distribution de gaz, **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente et **PRECISE** que ce montant pourra être revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier (**Unanimité**).
- **APPROUVE à la Majorité (M. ROBERT votant contre)** la décision modificative n° 3 suivante, sur le Budget Ville de Pons :

101 - 2158 Service Technique	+ 3 500,00
111 - 2315 Voirie	+ 17 170,00
115 - 21578 Panneaux signalisation	+ 1 750,00
500 - 202 PLU	+ 2 400,00
704 - 2313 Salle des Fêtes	+ 25 326,90
773 - 2313 Vieux four	+ 9 072,00
765 - 2313 Donjon	+ 40 000,00
142 - 2184 Pôle culture	-15 000,00
142 - 2313 Pôle culture	-10 000,00
200 - 21318 Puits jardin	-5 500,00
480 - 2313 Piscine	-12 431,70
700 - 2313 Maison Charrier	-8 565,41
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-47 721,79

- Dans l'attente du vote du BP 2020, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables. Ces crédits seront principalement destinés à faire face à d'éventuels besoins urgents et enfin à régler la première échéance du remboursement exigé de la subvention trop perçue en 2018 pour le gymnase, **AUTORISE, à la majorité (M. ROBERT votant contre)** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

ART/OPERATIONS/FONCTIONS	DESIGNATION	MONTANT
1321 – 331 – 020	1 ^{er} remboursement de la subvention trop perçue pour le gymnase	25.000 €
2315 – 240 - 822	Restructuration Centre Ville Cours Jules Ferry	150.000 €
2158 – 11 - 020	Bâtiments Publics	2.000 €
2158 – 15 – 020	Equipements	15.000 €
2158 – 17 – 020	Mobilier Urbain	10.000 €
2158 – 20 – 020	Scolaire	5.000 €
2315 – 23 – 020	Voirie	50.000 €
TOTAL		257.000 €

- **ADMET, à l'unanimité**, en non-valeur les sommes portées sur l'état dressé par Monsieur le Percepteur, pour des sommes relatives à des factures de cantine pour un montant total de 85,44 €.
- **ACCEPTÉ** de vendre à Monsieur CHARAMON Yohan, le bâtiment sis à Pons, 1 Rue des Cordeliers (cadastré parcelle BH n° 629) pour un montant de 125.000 € (cent vingt-cinq mille euros), **INDIQUE** qu'en sus du montant indiqué ci-dessus, l'acquéreur aura à sa charge les frais d'agence d'un montant de 6.000 € (six mille euros), **PRECISE** que l'acquéreur désignera le notaire de son choix et que les frais de notaire seront également à sa charge et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires (**Unanimité**).
- **CONFIRME** le prix de vente des terrains du lotissement d'Aquitaine à 33 € TTC le m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes et pièces nécessaires à la vente des terrains du lotissement d'Aquitaine (**Unanimité**).
- **SOLLICITE** auprès du Département de Charente-Maritime, seul compétent s'agissant d'une route départementale, une étude pour proposer les projets d'infrastructures routières qui permettront de désenclaver la zone d'activités de Touvent et **AUTORISE** le Maire à prendre les contacts nécessaires avec les propriétaires des terrains nus et des bâtiments non exploités situés sur la zone définie par le PLU (ci-joint) pour construire une offre foncière adaptée aux demandes (**Unanimité**).
- **ACCEPTÉ** le legs de M. Maurice Lanoue (immeuble comprenant 8 garages Place du Haras), **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires auprès de Maître Millon-Duri, Notaire à Pons et **AUTORISE** le Maire, conformément à la délégation du Conseil Municipal (délibération n° 20190118C, alinéa 5), de louer à titre précaire et révocables, et en l'état, les garages cités ci-dessus et d'en fixer le prix (**Unanimité**).
- **APPROUVE** le bail commercial du snack du camping, **FIXE**, en tenant compte des caractéristiques locales et du bâtiment en lui-même (toilettes à l'extérieur), le loyer mensuel à 340 € HT, soit 408 € TTC, **PRECISE** qu'il sera perçu sur le budget du Camping Municipal (**Unanimité**).
- **PREND ACTE** de l'installation et du règlement du Comité de Pilotage du pôle de créations et d'animations culturelles, **INDIQUE** que ce pôle se nommera « Distillerie » et **APPROUVE** la convention d'occupation des locaux sis 1 Rue du Pontils, par l'opérateur principal pour la mise en œuvre du projet (CSP) (**Unanimité**).
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux (château et donjon) pour le Bureau d'Information Touristique de Pons et **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée (**Unanimité**).
- **APPROUVE** les termes de la convention pour la mise à disposition du site des Pèlerins à la CDCHS et **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée (**Unanimité**).

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de la salle de l'hôpital des pèlerins à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Pons et sa Région pour y installer le Musée Louis Lassarade. et **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée. (**Majorité, Mmes BEAUSOLEIL et CONTIVAL votant contre**).
- **APPROUVE** la nouvelle délibération des tarifs des taxes et redevances funéraires faisant apparaître les changements suivants : l'intégralité des recettes sera versée au budget de la ville ; le tarif de la concession cinquantenaire – 1,50mx2,50m=3,75 m² x 63 € = 236,25 € (**Unanimité**).
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la cession de parts de la société EMASOL. Dans le cadre du projet d'installation et d'exploitation d'une centrale de production de chaleur solaire thermique par la Société EMASOL, les parts de cette société seront réparties à hauteur de 51% pour NEWHEAT, 44% pour la Société d'Economie Mixte Energies Midi Atlantique (SEM EMA) et 5% pour la VILLE DE PONS (**Majorité, M. ROBERT votant contre**).
- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la S.E.M.I.S. au titre de l'année 2018 (**Unanimité**).

Diverses informations sont données :

- ↘ Le repas des aînés a eu lieu ce dimanche avec succès. M. le Maire demande à tous les membres du conseil municipal de bien vouloir participer, avec l'aide des membres du CCAS, comme de coutume, à la distribution des colis de Noël pour les aînés qui n'ont pas participé au repas. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.
- ↘ M. Gérard CLEMENT (Maire Adjoint) fait un point sur les travaux :
 Les travaux Cours Jules Ferry se poursuivent, il n'y a pas de retard. Tous les écoulements du pluvial sont à présents raccordés au réseau. Les caniveaux et bordures de trottoirs ont été réalisés et la réfection des trottoirs est en cours.
 La semaine prochaine, la mise en place du plateau du carrefour du Cours Jules Ferry avec la Rue des Jacobins débutera. La Rue des Jacobins sera fermée sur sa portion haute le temps des travaux. Les voitures devront stationner sur les différents parkings alentours.
 Conscient de la gêne occasionnée, tout sera fait pour réduire au maximum les désagréments et par avance les riverains sont remerciés pour leur compréhension.
 Le 19 décembre, les rues et le parking Senillou seront rouverts.
 Rue Emile Combes : les plantations sont en cours et seront finalisées cette semaine.
 Mme DUGAS-RAVENEAU tient à remercier les commerçants pour leur patience et leur compréhension. En raison des intempéries, les travaux du Cours Jules Ferry et de la Rue Emiles Combes ont eu lieu en même temps, ce n'était pas prévu comme cela.
 Elle remercie également les membres de la Commission extramunicipale Commerce pour leur collaboration, notamment en proposant l'idée de végétaliser la Rue Emile Combes ce qui était également une demande des Commerçants. Elle félicite les services municipaux qui ont œuvré pour ces réalisations.
- ↘ M. Etienne PERE (Maire Adjoint) présente le projet REZO POUCE :
 La communauté de communes de Haute-Saintonge (CDCHS) a adhéré au dispositif Rezo Pouce, un réseau d'auto-stop organisé qui se développe partout en France. Des réunions ont eu lieu avec la CDCHS pour identifier les arrêts possibles sur la Commune. La Commission Extramunicipale Environnement et Cadre de Vie, réunie le 16 novembre dernier, a défini les 16 points d'arrêts sur la Commune. Une évolution sera possible.
 Fonctionnement : Chaque personne (conducteur et passager) s'inscrira gratuitement en mairie ou sur le site internet www.rezopouce.fr. Elle s'engage en signant une charte de bonne conduite et fournit une pièce d'identité. Elle reçoit en échange une carte de membre et un macaron à apposer sur le véhicule si c'est un conducteur. Elle peut ensuite utiliser le Rezo. La mise en place est prévue en février.
- ↘ M. Michel PAVAGEAU (Maire Adjoint) informe de la mise en place par la Ville du ramassage des encombrants à compter du 6 janvier 2020. Les informations précises sont disponibles sur le site internet de la Ville et sur le Pons'Infos qui va être distribué en décembre. Il est possible de prendre contact avec

le Centre Technique Municipal. Ce ramassage aura lieu tous les premiers lundis de chaque mois et sera reporté au mardi si le lundi est férié. Le but est d'éviter de trouver ces encombrants abandonnés n'importe où et de rendre service. Les encombrants acceptés : mobilier, gros électroménager, matériel de sport... Les gravats, pneus, déchets verts, etc.... ne seront pas acceptés. Les objets devront être sortis seulement la veille du jour de collecte.

- Monsieur le Maire informe également que 3 points de récupération de sapins de Noël seront mis en place : Place de l'Europe, Place Pierre Sémard (Gare) et Place St Vivien. Les arbres ainsi récupérés seront broyés par les agents techniques et serviront pour le paillage.
- M. Thierry VIAUD (Maire Adjoint) informe de la mise en place du nouveau service ouvert à la Médiathèque : portage des ouvrages à domicile. Sur demande des Pontois (personnes âgées, isolées, handicapées), il sera possible de leur porter les ouvrages désirés disponibles à la Médiathèque. Ce portage est réalisé par une personne en emploi civique à la Médiathèque. Ce service, outre l'aspect pratique, permettra surtout de rompre l'isolement, de passer un moment avec les personnes. Cette information a été largement diffusée (presse, internet, réseaux sociaux, diverses associations pontoises – AEM, Club des Aînés – ainsi qu'à l' EHPAD Marie d'Albret).
- Mme Dorothée RAINE (Maire Adjoint) informe l'assemblée que le projet « papi-mamie cantine » mis en place par la Commission Scolaire a débuté. 15 personnes à ce jour sont inscrites, d'autres inscriptions seraient les bienvenues. Chaque jeudi midi les « papis – mamies » accompagnent les enfants le temps du déjeuner. C'est un moment d'échanges entre les générations qui plait à tout le monde.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates des prochaines réunions du conseil municipal : le 29 janvier (débat d'orientations budgétaires) et 6 février (vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Affiché le : - 4 DEC. 2019



Le Maire,
Jacky ROTTON